

Comptes Rendus Méga-Tchad - Mega-Chad Book Reviews

<http://lah.soas.ac.uk/projects/megachad/comptesrendus.html>

Les conflits sociaux aux rivages du lac Tchad dus à la régression du niveau des eaux.

NDADOUM, Nadmian (2012), Paris : L'Harmattan.

Compte rendu : Igor de Garine, Directeur de Recherche Emérite au CNRS

L'ouvrage de N. Ndadoum porte sur le lac Tchad et son bassin. Il intéresse une population totale de neuf millions d'individus. L'auteur examine les conséquences dues à une diminution de la pluviométrie entraînant une baisse du niveau des eaux du lac Tchad sur la vie socioéconomique des populations concernées et suggère quelques lignes de développement socioéconomique.

Il s'intéresse tout d'abord aux changements enregistrés par le milieu à partir de données qui vont de 1966 à 2009. Il examine la situation socioéconomique actuelle : quels sont les conflits sociaux résultant de ces changements? Quelles sont les possibilités d'adaptation résultant de ces changements et les mécanismes de prévention des conflits chez les acteurs locaux? Ses conclusions sont issues de la communication qu'il a établie avec des décideurs locaux administrateurs et techniciens dont il assume la fiabilité.

L'essentiel du travail porte sur 200 familles d'un échantillon aléatoire dans lequel on compte 41,1% de chefs de famille de Kanembou, 28,5% de Boudouma, 9% de Daza et 21% de migrants. Dans le domaine de la production, celle du poisson est passée de 140.000 tonnes en 1966 à 7000 tonnes en 2006, ce qui se traduit par une augmentation des activités agricoles génératrices de conflits fonciers.

Les activités des familles concernées étaient les suivantes. Dans le domaine de la pêche, sur un total de 200 familles en 1966, chez les Boudouma 108 la pratiquaient, chez les Kanembou 34; en ce qui concerne l'élevage, 76 familles chez les Boudouma; en ce qui concerne l'agriculture, on notait 16 familles. En 2009 les chiffres sont, pour les Boudouma, 27 pour la pêche, 47 pour l'élevage, 126 pour l'agriculture; chez les Kanembou, 21 pour la pêche, 77 pour l'élevage, 102 pour l'agriculture. Les Boudouma se conduisent comme les propriétaires du lac et de ses ressources, les Kanembou comme propriétaires des terres qui l'entourent. Le statut des terres émergées est vague. Il en résulte de nombreux conflits. Dans le domaine de la pêche, les Boudouma, pêcheurs traditionnels, respectueux des règles, s'opposent aux émigrés nouveaux-venus qui se soucient peu de respecter les périodes de fermeture de la pêche et les dimensions des mailles des filets.

Les organismes susceptibles d'apporter une solution sont : la CBLT, la Commission du Bassin du Lac Tchad, dans laquelle il n'existe pas d'entente entre les pays, et le SOMELAC, qui s'intéresse plutôt aux intérêts au niveau individuel qu'à ceux des habitants. Ces deux organismes sont mal informés sur les problèmes locaux. Pour les problèmes qui sont réglés au niveau des villages, les décisions sont marquées par l'appartenance des autorités locales, chefs de village et de canton, qui favorisent leur ethnie. Il n'existe donc pas de possibilité de régler de façon harmonieuse les conflits qui tendront à s'envenimer. Il serait nécessaire que les deux organismes de développement acceptent de collaborer, y compris avec les autorités locales. Une meilleure connaissance du comportement des habitants et la prise en considération de leurs intérêts spécifiques amélioreraient la situation.

Le projet de transfert interbassin des eaux du fleuve Oubangui en République Centrafricaine à travers le fleuve Chari jusqu'au lac Tchad sur une distance de 1350 km pour augmenter le débit des eaux, qui passerait de 1280 m³ par seconde à 3200 m³, ouvrirait de nouvelles perspectives s'il était réalisé.

L'ouvrage est claire et peut constituer une introduction aux problèmes posés dans une région dont

l'ecologie est perturbée.